

Séance du : 10 avril 2025

n° 08/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Associatif et Culturel de Labastide d'Anjou, sous la présidence du premier Vice-Président Mr Christian PORTET.

Mr Serge BARTHES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Christian CAMINADE, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Philippe GREFFIER, Olivier GUERRA, Laurent HOURQUET, Olivier JULLIN, Marius MILHES, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN, Gérard LAVIGNE, RAMONDA Hervé.

En exercice : 63

Présents : 32

Avait donné pouvoir :

Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES, Jean LAGOUTTE à Michel FERRET, Patricia MALMAISON à Christian PORTET.

Nombre de voix : 35

Excusés :

Philippe BARBASTE, Jacques DANJOU, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Christian LAGENTE, Marie-France LOISEL, Daniel RUFFAT, Serge SERRANO.

Objet : Approbation du Compte de gestion 2024 du PETR du Pays Lauragais

En application de l'Article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Comité syndical de prononcer l'arrêt des comptes de l'exercice précédent en votant le Compte Administratif et en approuvant le compte de gestion.

Conformément à l'Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Vice-Président cède la parole à M. François DEMANGEOT, rapporteur du budget.

M. François DEMANGEOT rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est établi par le comptable du trésor public à la clôture de l'exercice, au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant.

Ce document retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

M. François DEMANGEOT présente au comité syndical les résultats du compte de gestion de l'exercice 2024 établi par le comptable de la trésorerie de Revel. Il précise que les montants des sommes à recouvrer et des mandats émis sont conformes au compte administratif du PETR du Pays Lauragais et que les résultats sont identiques.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **Approuve le Compte de gestion 2024 dressé par le comptable public, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer le compte de gestion 2024**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Labastide d'Anjou, le 10 avril 2025

Pour le Président empêché
Le Vice-Président



Christian PORTET

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20250410-08_2025-DE